



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9131^e séance

Jeudi 15 septembre 2022, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. de Rivière (France)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Leonidchenko
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Osei-Mensah
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Moran
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/693, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2651 (2022).

La séance est levée à 10 h 5.